



RAPPORT ANNUEL 2025

**sur l'application du règlement 496-24
sur la gestion contractuelle**

le 4 décembre 2025

Municipalité de Saint-Urbain-Premier
Déposé à la séance du 8 décembre 2025

1. PRÉAMBULE

Sanctionnée le 16 juin 2017, la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (la Loi) permet, depuis le 1^{er} janvier 2018, à une municipalité de prévoir les règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000 \$ et plus, mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public. L'article 938. 1.2 du Code municipal du Québec (C. M.) exige que des règles à cet effet soient prévues au Règlement de gestion contractuelle de la Municipalité. Pour accompagner ce nouveau pouvoir, la Loi est aussi venue obliger les municipalités à produire un rapport annuel portant sur l'application de leur règlement de gestion contractuelle. L'article 938. 1.2 du C.M., prévoit que ce rapport soit déposé lors d'une séance du conseil au moins une fois par an.

2. OBJET

Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité en renseignant la communauté sur l'application des mesures prévues à son règlement.

3. LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le règlement 496-24 abrogeant le règlement 398-18 sur la gestion contractuelle a été adopté par le conseil le 9 décembre 2024. La Municipalité se donne ainsi la possibilité d'accorder des contrats de gré à gré jusqu'au seuil décrété par le ministre (présentement le seuil est de 133 800 \$ pour tous types de contrats en incluant certaines règles de passation de ces contrats).

Vous pouvez consulter le règlement 496-24 abrogeant le règlement 398-18 sur la gestion contractuelle sur le site Internet de la Municipalité : www.saint-urbain-premier.com

4. MODES DE SOLICITATION

La Municipalité peut conclure des contrats selon les trois principaux modes de sollicitation possibles : le contrat conclu de gré à gré, le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public (SEAO). Les dispositions prévues à la Loi sont respectées.

L'estimation de la dépense du contrat à octroyer sert à déterminer le mode de sollicitation à utiliser. Lors d'une demande de prix de gré à gré, les justifications visant la transparence et la saine gestion des fonds publics doivent être présentées et des mesures doivent avoir été prévues afin de favoriser la mise en concurrence et la rotation parmi les fournisseurs potentiels.

5. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ EN 2025

Le Règlement de gestion contractuelle ne prévoit aucune règle spécifique à ce type de contrat. Pour l'année 2025, 38 contrats d'ordre professionnel, technique, d'approvisionnements et de constructions ont été conclus de gré à gré, selon les règles en vigueur.

Contrats de service d'ingénierie conclus de gré à gré -

En 2025, la Municipalité avait 2 projets d'envergure. Le premier; l'étude de la réparation de la façade de la salle multifonctionnelle et la préparation de plans et devis pour la réfection du rond-point de la rue de l'École. Les firmes ont été sélectionnées selon leur connaissance du secteur visé.

Nature du contrat	Nombre
Administration	9
Aires sportives, parcs et jardins	2
Bâtiments municipaux	2
Salle multifonctionnelle	3
Sécurité civile	5
Réfection du rond-point rue de l'École	3
Travaux publics	9
Urbanisme	2
Services à la communauté	3

Voir Annexe A - Détails des contrats

6. CONTRATS CONCLUS SUR INVITATION EN 2025 (AVIS D'APPELS D'OFFRES)

La Municipalité peut prévoir les règles de passation des contrats qui comportent une dépense supérieure à 25 000 \$ et inférieure au seuil obligant l'appel d'offres public dans un règlement sur la gestion contractuelle (RGC) précisant pour quelles catégories de contrats ces règles s'appliqueront.

La Municipalité n'a pas adopté de mesure de passation particulière dans son RGC. Le conseil peut accorder les contrats de gré à gré si la dépense est de 25 000 \$ ou plus, mais inférieure au seuil obligant l'appel d'offres public, mais rien n'empêche de procéder à un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux fournisseurs.

Nature du contrat	Nombre
Administration	2
Bâtiment municipal	2
Salle multifonctionnelle	1
Travaux publics	3
Urbanisme	2

Voir Annexe A - Détails des contrats

Vous pouvez consulter les différentes listes des contrats octroyés sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-urbain-premier.com/gestioncontractuelle

7. CONTRATS OCTROYÉS PAR LA MUNICIPALITÉ EN 2025 (SEAO)

La Municipalité doit passer par une demande de soumissions publique afin d'octroyer un contrat dont la dépense est supérieure au seuil obligant l'appel d'offres public. La Municipalité doit alors respecter des délais minimaux de réception des soumissions de 15 jours ou de 30 jours et ouvrir les demandes de soumissions à certains territoires, selon ce qui est prévu dans le règlement ministériel fixant les valeurs de seuils et les délais minimaux de réception des soumissions.

Nature du contrat	Nombre
Travaux publics	3

Voir Annexe A - Détails des contrats

8. MESURES

Des mesures sont établies concernant des situations de tentatives de corruption, d'intimidation, de trafic d'influence, de conflits d'intérêts et autres. Des déclarations ou des dénonciations doivent être faites selon le cas.

9. PLAINE

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

10. SANCTION

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

11. CONCLUSION

La Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (AMP) (projet de loi no 108) est en vigueur depuis le 8 mai 2019 et accorde des droits supplémentaires aux soumissionnaires qui peuvent déposer une plainte à l'AMP. Nous devons faire preuve d'une vigilance encore plus importante durant tout le processus d'appel d'offres, d'abord en amont lors de la préparation, le montage, la rédaction des appels d'offres jusqu'à l'adjudication du contrat en passant par la sélection des membres du comité de sélection.

Extrême prudence, rigueur accrue, vigilance doivent nous guider dans l'application du Règlement de la gestion contractuelle, et ce d'autant plus que le monde municipal fait face à une inflation législative suite aux récents scandales.



Julie Roy
Directrice générale et greffière-trésorière

ANNEXE A

CONTRATS DE GRÉ À GRÉ

Administration

Assurance et gestion de risque
Entretien ménagé
Licences informatiques
Organisme de soutien légal (abonnement)
Préparation des états financiers 2024 et 2025
Téléphonie IP
Firme d'avocat
Mutuelle de prévention

Processus payables, recevables, projets et classement - Applications de travail

Fournisseurs

FQM assurances
Entretien BLMD – Benoit Lazure
IT Cloud Solutions et PG Solutions
FQM - Québec Municipal - ADMQ
BCGO
AgileIP
Firme WT Montréal SENCRL
FQM

Mi-Consultant

Aires sportives, parcs et jardin

Coupe du gazon
Entretien des plates-bandes

Fournisseurs

9176-8093 Québec – C. Dulude
La Vallée des Vivaces

Bâtiments municipaux

Caractérisation complète des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
Réparation de l'abri-Terrasse

Fournisseurs

Services EXP inc.
Micator, Entrepreneur général

Salle multifonctionnelle (ancienne Église)

Conseil stratégique en participation publique
Étude de la réparation de la façade
Stabilisation de la façade

Fournisseurs

Gotta coaching
Firme HBGC ingénieurs
St-Denis Thompson

Sécurité civile

Services de gestion des appels aux pompiers
Matériel de communication du service de sécurité incendie
Services de gestion des messages en mesure d'urgence
Achat de 3 Bunkers

Service de gestionnaire de formation

Fournisseurs

Cauca et SURVI-Mobile
Orizon Mobile
Cloudi Communication
CMP Mayer inc.
Entreprises régionalisées, Centre-du-Québec

Réfection rond-point de la rue de l'École

Plans et devis
Surveillance de chantier
Contrôle qualitatif des matériaux

Fournisseurs

Groupe DGS expert-conseil
Groupe DGS expert-conseil
Groupe DGS expert-conseil

Travaux publics

Mandat d'étude de faisabilité pour les étangs aérés
Plan de gestion des actifs en eau
Collecte de vidange - année optionnelle
Scellement des fissures
Réparation de nid de poule

Fournisseurs

Services EXP inc.
FQM
Robert Daoust et Fils
Permaroute
Permaroute

Réfection d'accotement sur le chemin Grande Ligne

Excavation de ventre de bœuf sur le rang des

Écossais

Drainage des fossés du rang des Écossais

Réparation d'asphalte sur le chemin Grande Ligne

Urbanisme

Inspection des installations septiques phase 2 et 3

Expertise sur l'état de bâtiment insalubre - accompagnement légal

Services à la communauté

Camp de jour pour les saisons 2026 et 2027

Communication

Gestion du transport adapté 2025/2027

Excavation Pascal Beaulieu inc.

Excavation Pascal Beaulieu inc.

Entreprise Thériault Parent

Excavation Pascal Beaulieu inc.

Fournisseurs

Groupe Géos

Firme WT Montréal SENCRL

Fournisseurs

Gestion Vincent & Limoges inc.

Anne-Marie Samson

Ville Saint-Jean-sur-Richelieu

CONTRATS CONCLUS SUR INVITATION

Administration

Mise à niveau du parc informatique

Achat d'un serveur

Bâtiments municipaux

Démolition du garage en arrière du Presbytère

Réfection du gymnase

Fournisseurs

Firme CÉTIX

Firme ELCO

Fournisseurs

HTV Construction inc.

Construction Emmanuel Demers

Salle multifonctionnelle (ancienne Église)

Expertise et correctif de la façade de l'église

Fournisseurs

St-Denis Thompson

Travaux publics

Lignage de la chaussée

Fournisseurs

Marquage Signalisation Rive Sud B.A. inc.

Étude sur la circulation de l'intersection chemin et montée Grande Ligne

Englobe Corp.

Nettoyage de l'égout pluvial et sanitaire

Pompage Express

Urbanisme

Gestion des travaux d'entretien des branches 49 et 50 de la rivière des Fèves

Pleine Terre

Accompagnement en urbanisme

Urbinspec inc.

CONTRATS OCTROYÉS PAR LA MUNICIPALITÉ (SEAO)

Travaux publics

Réservation sel de déglaçage

Fournisseurs

UMQ mandaté pour regroupement avant SEAO

Déneigement des rues saison 2025-2028

Ferme Serge et Marcel Dubuc

Réfection du rond-point de la rue de l'École

Eurovia Québec Construction inc.